

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 octobre 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2012-1273-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-1274-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-1275-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 OCTOBRE 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 3 octobre 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-1276-DEC POSTE DE LACHENAIE A 315-25 kV / PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE / ANNONCE D'ADMISSIBILITÉ / HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la lettre du 25 septembre adressée au Maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, concernant l'annonce d'admissibilité au Programme de mise en valeur intégrée de la société Hydro-Québec suite à la construction du poste de Lachenaie à 315-25 kV ;

ATTENDU QU'un montant de 490 599\$ pour la réalisation d'une ou de quelques initiatives est prévu au Programme de mise en valeur intégrée ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus annonçant à la Ville de Terrebonne l'octroi d'un montant de 490 599\$ dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée de la société Hydro-Québec suite à la construction du poste de Lachenaie.

Que M. Marc Léger, coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, soit et est désigné afin d'assurer le suivi de ce dossier auprès de la société Hydro-Québec.

**CE-2012-1277-DEC COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL /
RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU la lettre de la Communauté métropolitaine de Montréal du 1^{er} octobre 2012 adressée au directeur général de la Ville de Terrebonne, M. Denis Levesque, relativement au réseau artériel métropolitain ;

ATTENDU QU'il est indiqué que le réseau artériel métropolitain devra être adopté avant la présentation de toute demande d'agrandissement du périmètre métropolitain ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la Communauté métropolitaine de Montréal du 1^{er} octobre 2012 adressée à M. Denis Levesque, directeur général, relativement à l'adoption du réseau artériel métropolitain, lequel devra être adopté dans l'année suivant la mise en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

CE-2012-1278-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 11 septembre 2012 ;
- de la Commission de de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 27 septembre 2012.

**CE-2012-1279-DEC DEMANDE / PROLONGEMENT DU TERRE-PLEIN
CENTRAL SUR LE CHEMIN GASCON /
INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE, AU
SUD DE L'INTERSECTION / M.T.Q.**

ATTENDU le dépôt de la requête numéro REQ-2012-712 au Comité de circulation demandant au ministère des Transports du Québec d'allonger le terre-plein central sur le chemin Gascon, à l'intersection du boulevard de la Pinière, au sud de l'intersection;

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-750-DEC mandatant la Direction du génie et projets spéciaux afin de transmettre une demande écrite au MTQ pour prolonger le terre-plein central à l'intersection du chemin Gascon et du boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE le MTQ a pris connaissance de cette demande mais a demandé un plan technique des travaux à réaliser avant de pouvoir y donner suite;

ATTENDU les deux (2) scénarios présentés au Comité de circulation par la Direction du génie et projets spéciaux, dont copies sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE l'option 1 suggérant un prolongement du terre-plein central sur une distance de 65 mètres, se veut la plus sécuritaire pour les piétons et les automobilistes;

ATTENDU QUE pour des motifs de sécurité, il n'y a pas lieu d'attendre la revitalisation des artères commerciales avant de prolonger le terre-plein situé à l'intersection du chemin Gascon et du boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE selon une estimation de projet réalisé par la Direction du génie et projets spéciaux, le coût du prolongement du terre-plein est évalué à 39 769\$;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-09-11/01 du Comité de circulation concernant une demande au MTQ afin d'allonger le terre-plein central

sur le chemin Gascon, à l'intersection du boulevard de la Pinière, au sud de l'intersection ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre au ministère des Transports du Québec une demande écrite pour allonger le terre-plein central à l'intersection du chemin Gascon et du boulevard de la Pinière, au sud de l'intersection, et de l'accompagner d'un plan technique suggérant un prolongement de 65 mètres.

CE-2012-1280-DEC DEMANDE / RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 70 KM/H À 50 KM/H SUR LE CHEMIN SAINT-CHARLES / ENTRE LE VIADUC DE L'AUTOROUTE 40 ET LES LIMITES DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE

ATTENDU QU'une problématique de vitesse a été observée sur le chemin Saint-Charles, entre le viaduc de l'autoroute 40 et les limites de la Ville de Charlemagne;

ATTENDU QUE le chemin Saint-Charles (Route 344) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QU'en 2006, pour des motifs de sécurité, la Ville de Terrebonne a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'abaisser la limite de vitesse de 80 km/h à 50 km/h sur le chemin Saint-Charles, entre le viaduc de l'autoroute 40 et les limites de la Ville de Charlemagne;

ATTENDU QUE le MTQ a plutôt décidé de réduire la vitesse sur ce tronçon de 80 km/h à 70 km/h;

ATTENDU QUE le secteur concerné a subi une profonde transformation depuis 2006 avec la réalisation du projet résidentiel "Le Domaine du Parc", entraînant un flux de circulation beaucoup plus important;

ATTENDU QUE le secteur Est de Terrebonne (Lachenaie) a connu un développement commercial fulgurant au cours des dernières années, ce qui a contribué à augmenter l'achalandage de façon significative;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne vient de compléter des travaux majeurs de réaménagement géométrique dans ce secteur, en y ajoutant notamment un carrefour giratoire et en y déplaçant une partie de la piste cyclable en site propre;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-09-11/02 du Comité de circulation concernant une demande au MTQ afin de diminuer la vitesse de 70km/h à 50 km/h sur le chemin Saint-Charles, entre le viaduc de l'autoroute 40 et les limites de la Ville de Charlemagne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec pour réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur le chemin Saint-Charles (Route 344), entre le viaduc de l'autoroute 40 et les limites de la Ville de Charlemagne.

CE-2012-1281-REC REQUÊTE DE SIGNALISATION / 11 SEPTEMBRE 2012

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 11 septembre 2012, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2012-09-11/03

Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue du Bocage, entre la montée Major et la rue du Buis, du côté nord seulement, du 15 novembre au 5 avril.

CE-2012-1282-DEC TARIFICATION / DOSSIER GARDERIE

ATTENDU QUE plusieurs demandes sont déposées au service du développement économique pour des projets de garderie sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces demandes exigent une analyse poussée de la part de ce service en collaboration avec différentes directions de la Ville;

ATTENDU QUE le règlement sur la tarification ne prévoit aucun tarif pour l'analyse de ces demandes;

ATTENDU QU'il est justifié d'exiger un tarif de 850\$, ce montant correspondant au temps requis pour l'analyse de ces demandes;

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1204-DEC adoptant la grille d'analyse des critères à favoriser lors de l'analyse de ces demandes ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-09-27/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la tarification à appliquer dans le cadre de demandes pour des projets de garderie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification du règlement sur la tarification afin d'inclure un tarif de 850\$ pour l'analyse de projet de garderie.

CE-2012-1283-DEC DÉSIGNATION DE VOIE DE COMMUNICATION / PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QU'une nouvelle rue projetée dans le parc industriel 640 Ouest doit être désignée;

ATTENDU QUE le service des communications a proposé trois (3) noms distincts;

ATTENDU QUE les noms proposés aux fins des présentes sont issus de la thématique de l'industrie de l'acier, très présente dans ce secteur industriel;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-09-27/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la désignation de voie de communication dans le parc industriel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que la nouvelle voie de communication soit et est désignée la rue des Forges. Cette voie de circulation est présentement désignée comme étant le lot numéro 5 012 444 du cadastre du Québec.

QUE la Direction de l'aménagement du territoire soit et est mandatée afin de transmettre une demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec pour obtenir une attestation officielle.

CE-2012-1284-REC DEMANDE D'AUTORISATION DES USAGES COMMERCIAUX / M. JACQUES GUILBAULT / 950, BOULEVARD MOODY

ATTENDU la demande formulée pour M. Jacques Guilbault, propriétaire du 950, boulevard Moody, à l'effet d'y permettre l'équivalent des différents usages commerciaux autorisés sur le boulevard des Seigneurs;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage numéro 1005 applicable à la zone 9362-41, les usages commerciaux exercés dans l'immeuble sont protégés par droit acquis;

ATTENDU QUE les activités professionnelles pourraient y être perpétuées et même remplacées par des activités équivalentes ou de moindre impact, en regard de l'application des dispositions sur le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis;

ATTENDU QUE les commerces de détail*1 et de services personnels*2 n'y sont plus permis en vertu des règlements 2181*1 (abrogé) et 1005*2;

ATTENDU l'intention de valoriser cette porte d'entrée du Vieux-Terrebonne en encourageant la restauration éventuelle du 950, boulevard Moody ainsi que le rétablissement d'un cadre végétal valorisant cette entrée du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU la pertinence de définir une nouvelle zone recoupant les lots 2 440 097, 2 440 121, 2 440 122 et 2 440 124 du cadastre du Québec, laquelle pourrait rétablir les usages professionnels et personnels autorisés avant 2005, de même que l'usage résidentiel (uni, bi, trifamiliale);

ATTENDU QU'il y a lieu de ne pas y permettre les commerces de classe A et B regroupant des commerces de détail, dont l'achalandage génère une pression inutile au niveau de la circulation en direction de la rue Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-09-27/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de modification de zonage afin d'inclure l'usage résidentiel (uni, bi, trifamiliale) pour la propriété sise au 950, boulevard Moody par la création d'une nouvelle zone recoupant les lots 2 440 097, 2 440 121, 2 440 122 et 2 440 124 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser partiellement la demande de modification au zonage à l'effet de rétablir les usages professionnels et personnels et d'inclure l'usage résidentiel (uni, bi, trifamiliale) pour la propriété sise au 950, boulevard Moody par la création d'une nouvelle zone recoupant les lots 2 440 097, 2 440 121, 2 440 122 et 2 440 124 du cadastre du Québec.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soit et est mandatée pour préparer un projet de modification réglementaire à cet effet.

Que le Comité exécutif informe la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine qu'il ne retient pas sa recommandation d'étude de circulation pour ce secteur.

CE-2012-1285-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. / RUE POIRIER / 22 MAI 2012

ATTENDU QUE le 24 septembre 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au

montant de 52 793,70\$ suite à des infiltrations d'eau aux adresses suivantes : 10691, rue Poirier, 10720, rue Poirier ainsi qu'au 10800, rue Poirier;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier SSQ, Société d'assurances générales inc. c. Ville de Terrebonne (200-22-064271-125).

CE-2012-1286-DEC COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION / AVIS D'APPEL / MANDAT AU PROCUREUR

ATTENDU QUE le 10 août 2012, la Commission d'accès à l'information du Québec rejetait la demande de M. Serge Laplante pour obtenir le total des frais d'avocat payé par la Ville de Terrebonne dans la cause qui l'oppose à M. Normand Dubé dans différentes instances judiciaires ;

ATTENDU la réception, le 27 septembre 2012, d'un avis d'appel de la décision mentionnée ci-dessus ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater notre procureur pour comparaître pour et au nom de la Ville de Terrebonne à la Cour du Québec dans le dossier d'appel de la décision du juge administratif Lina Desbiens rendue le 10 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Ville de Terrebonne à la Cour du Québec, chambre civile, division administrative et d'appel dans le dossier numéro 500-80-023467-120, Serge Laplante c. Ville de Terrebonne – intimée et la Commission d'accès à l'information – mise en cause.

CE-2012-1287-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. / RUE POIRIER / 18 MARS 2012

ATTENDU QUE le 24 septembre 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 17 764,03\$ suite à des infiltrations d'eau au 10691, rue Poirier;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier SSQ, Société d'assurances générales inc. c. Ville de Terrebonne (200-22-064272-123).

CE-2012-1288-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 525 598,58\$ préparée le 4 octobre 2012.
-

CE-2012-1289-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 38 701,61\$ préparée le 3 octobre 2012.

CE-2012-1290-REC CRÉATION D'UN POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU l'entente de travail signée en août 2011 avec le Syndicat des pompiers ;

ATTENDU QUE dans cette entente, la Ville de Terrebonne maintenait la notion de prévention de façon à pouvoir continuer de répondre aux exigences du schéma de risque incendie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un bureau de la prévention ainsi qu'un poste de secrétaire s'y rattachant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de secrétaire à la Direction de l'incendie.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

CE-2012-1291-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Robert Ouimet au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 octobre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2012-1292-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Nancy Champagne au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 21 octobre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2012-1293-REC SUSPENSION / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE / BLE-071012-DL

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-071012-DL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-071012-DL.

CE-2012-1294-REC SUSPENSION / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE / BLE-071012-LS

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-071012-LS, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-071012-LS.

CE-2012-1295-DEC ABOLITION D'UNE TRAVERSE SCOLAIRE ET CRÉATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSE

ATTENDU la demande pour la création d'un poste de brigadier scolaire à l'intersection de Grande Allée et l'avenue Ludovic-Laurier ;

ATTENDU l'analyse simultanée de la traverse existante à l'intersection de la rue Léo-Delorme et l'avenue Ludovic-Laurier ainsi que de l'intersection de Grande Allée et de l'avenue Ludovic-Laurier, dont le résultat est le suivant :

Intersection :

rue Léo-Delorme et l'avenue Ludovic-Laurier	7 enfants
Grande Allée et de l'avenue Ludovic-Laurier	23 enfants

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise l'abolition de la traverse scolaire à l'intersection de la rue Léo-Delorme et de l'avenue Ludovic-Laurier et autorise la création d'une nouvelle traverse scolaire à l'intersection de Grande Allée et de l'avenue Ludovic-Laurier.

CE-2012-1296-DEC SOUMISSION / AUTORISATION / FINANCEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES TILLEULS DANS LE VIEUX-TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de :

- la compagnie Pépinière Mascouche enr., datée du 26 septembre 2012, pour la fourniture de quatre (4) arbres, le tout pour un montant n'excédant pas 2 242,01\$ (t.t.c.) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre ;
- la compagnie Arbo Design, datée du 27 septembre 2012, pour l'abattage de cinq (5) tilleuls (situés au 755 et 821, rue Saint-François-Xavier, 278, rue Sainte-Marie, 189, boulevard Laurier et 192, rue Saint-Joseph), le tout pour un montant n'excédant pas 1 609,65\$ (t.t.c.) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0329 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0330, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 3 685\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

**CE-2012-1297-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN BALAI ASPIRATEUR DE RUE /
MODÈLE COMPACT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'un balai aspirateur de rue – modèle compact – pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, en date du 11 septembre 2012, au montant de 281 688,75\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « L'achat d'un balai aspirateur de rue – modèle compact ».

**CE-2012-1298-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'HUILES DIVERSES EN VRAC / ANNÉE 2013**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'huiles diverses en vrac pour l'année 2013 ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 septembre 2012, au montant de 42 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « L'achat d'huiles diverses en vrac pour l'année 2013 ».

**CE-2012-1299-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN CAMION 12 ROUES AVEC BENNE
BASCULANTE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'un camion 12 roues avec benne basculante pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, en date du 11 septembre 2012, au montant de 218 452,50\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « L'achat d'un camion 12 roues avec benne basculante ».

**CE-2012-1300-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UNE VOITURETTE ASPIRATEUR / MODÈLE
MAD VAC LR50 AVEC REMORQUE ALUMINIUM**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'une voiturette aspirateur Mad Vac LR50 avec remorque aluminium pour le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, en date du 11 septembre 2012, au montant de 97 728,75\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « L'achat d'une voiturette aspirateur modèle Mad Vac LR50 avec remorque aluminium ».

CE-2012-1301-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE CITERNE PORTATIVE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'une citerne portative 2012 (AF0625);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2012, à savoir :

Les Remorques Megcass inc.	13 222,13\$ t.t.c.
Certiflo inc.	18 338,51\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Remorques Megcass inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 octobre 2012 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES REMORQUES MEGCASS INC.**, datée du 21 septembre 2012, pour l'achat d'une citerne portative 2012, le tout pour un montant de 11 500\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0327 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**CE-2012-1302-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE CHLORURE DE
SODIUM POUR LA VOIRIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (SA12-9030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 septembre 2012, à savoir :

Mines Seleine (division de la Société canadienne de Sel ltée)	848 377,53\$ t.t.c.
Sifto Canada Corp.	1 022 495,67\$ t.t.c.
Sel Warwick inc.	1 434 888,00\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Mines Seleine (division de la Société canadienne de Sel ltée) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 967 583,61\$ (t.t.c.) en date du 12 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **MINES SELEINE (DIVISION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL LTÉE)**, datée du 17 septembre 2012, pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, pour un montant de 737 880\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0323 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1303-REC SOUMISSION / ENTRETIEN PRÉVENTIF ET APPELS DE SERVICES / CHAUFFAGE, VENTILATION, AIR CLIMATISÉ / OPTION UN (1) AN OU TROIS (3) ANS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien préventif et appels de services – chauffage / ventilation / air climatisé – option un (1) an ou trois (3) ans (SA12-9032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 25 août 2012 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 septembre 2012, à savoir :

	Option Un (1) an	Option Trois (3) ans
Navada ltée	103 287,80\$ t.t.c. corrigé	312 921,70\$ t.t.c. corrigé
Ventilation Létourneau inc.	105 293,54\$ t.t.c. corrigé	321 375,26\$ t.t.c. corrigé
Les Industries Garanties ltée	122 678,32\$ t.t.c.	373 876,00\$ t.t.c.
Les Entreprises de Réfrigérations L.S. inc.	123 798,19\$ t.t.c.	377 412,49\$ t.t.c.
Opsis, Gestion d'Infrastructures inc.	134 466,71\$ t.t.c.	413 145,53\$ t.t.c.
Promécanic Service ltée	165 292,66\$ t.t.c.	505 098,98\$ t.t.c.
J.P. Lessard Canada inc.	223 635,55\$ t.t.c.	687 469,99\$ t.t.c.
Av-Tech inc.	238 067,00\$ t.t.c.	722 487,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Navada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour un (1) an est de 115 483,19\$ (t.t.c.) en date du 19 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Navada inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 octobre 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NAVADA INC.**, datée du 4 septembre 2012, pour l'entretien préventif et appels de services – chauffage / ventilation / air climatisé – selon l'option de trois (3) ans, pour un montant total de 272 164,99\$ (taxes en sus). À

cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0304 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1304-REC SOUMISSION / VIDANGES DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION LAPINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues de la station d'épuration Lapinière pour les années 2012-2013 (SA12-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 août 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 septembre 2012, à savoir :

La Corporation Newalta	590 195,42\$ t.t.c.
9152-5567 Québec inc. (Terratube)	690 751,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de La Corporation Newalta s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 septembre 2012 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme Enviroservices ;

ATTENDU également le rapport daté du 4 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat d'une durée de deux (2) ans est de 780 105,37\$ (t.t.c.) en date du 2 août 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur La Corporation Newalta n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 octobre 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **LA CORPORATION NEWALTA**, datée du 30 août 2012, pour la vidange des boues de la station d'épuration Lapinière pour les années 2012-2013, pour un montant total de 513 325\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0314 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1305-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE 5 MM POUR ABRASIF D'HIVER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre concassée 5 mm pour abrasif d'hiver (SA12-9031);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 septembre 2012 à 11 h 17, à savoir :

Louisbourg SBC s.e.c.	40 064,19\$ t.t.c.
Sablière Jean Villeneuve enr.	40 666,66\$ t.t.c.
Demis Agrégats	
Division de Holcim (Canada) inc.	41 609,45\$ t.t.c.
Généreux Construction inc.	42 080,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c., s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Louisbourg SBC, s.e.c., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 octobre 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LOUISBOURG SBC, s.e.c.**, datée du 25 septembre 2012, pour la fourniture de pierre concassée 5 mm pour abrasif d'hiver pour la saison d'hiver 2012-2013, le tout pour un montant de 34 846\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0321 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-1306-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UNE CAMIONNETTE TOYOTA TACOMA
2012**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'une camionnette Toyota Tacoma 2012 pour le service aménagements paysagers ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 4 octobre 2012, au montant de 31 618,12\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « L'achat d'une camionnette Toyota Tacoma 2012 pour le service aménagements paysagers de la Direction de l'entretien du territoire ».

**CE-2012-1307-DEC PROJET RÉSIDENTIEL / RUE MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE / PRÉSENTATION DES PLANS AU
MDDEP**

ATTENDU QUE les plans du projet résidentiel, phase 1, du secteur Urbanova ont été présentés à différents comités ;

ATTENDU QUE la rue Marcel-De La Sablonnière sera être réalisée pour desservir la phase 1 du projet résidentiel Urbanova ;

ATTENDU QUE les plans doivent être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir le certificat d'autorisation, article 32 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la firme BPR-Triax à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir le certificat d'autorisation, article 32, pour la rue Marcel-De La Sablonnière.

Qu'un programme d'exploitation et d'entretien soit mis en place pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront installées.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

**CE-2012-1308-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX /
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE
DES RUES RODRIGUE, DE L'AZALÉE, DU GRAND-
HÉRON, DU CAMPAGNOL, DE L'ÉRABLE-NOIR ET
DU PRUNIER-NOIR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour le contrôle de qualité des matériaux pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Rodrigue, de l'Azalée, du Grand-Héron, du Campagnol, de l'Érable-Noir et du Prunier-Noir (SA12-7042);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
Solmatech inc.	41,38	36 120,60\$ t.t.c.
Groupe ABS inc.	36,23	39 670,23\$ t.t.c.
LVM inc.	34,22	43 673,84\$ t.t.c.
Groupe Qualitas inc.	33,60	43 804,91\$ t.t.c.
Inspec-Sol inc.	23,35	62 040,28\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Solmatech inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **SOLMATECH INC.** pour le contrôle de qualité des matériaux pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Rodrigue, de l'Azalée, du Grand-Héron, du Campagnol, de l'Érable-Noir et du Prunier-Noir, pour un montant de 31 416,05\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 527 et 529. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0332 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-1309-REC AUTORISATION / VENTE / LOT 3 748 881 /
BOULEVARD INDUSTRIEL / PARC INDUSTRIEL DE
LA 640-COTÉ-OUEST / 9119-6956 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente du lot numéro 3 748 881 du cadastre du Québec, d'une superficie de 115 411,19 pi², au prix de 1\$/pi², à la société 9119-6956 Québec inc. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au Conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société 9119-6956 Québec inc., datée du 2 octobre 2012.

Que les coûts attribuables pour le raccordement des infrastructures soient aux frais de l'acheteur.

Que le contrat de vente soit conditionnel à l'acceptation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural entériné par résolution du Conseil municipal.

Qu'une servitude d'égout pluvial, en faveur de la Ville de Terrebonne, soit prise sur une partie du lot 3 748 881 du cadastre du Québec, telle que décrite au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22722 de ses minutes.

Que Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété ainsi que l'acte de servitude.

Que le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

CE-2012-1310-DEC MODIFICATION RÉOLUTION CE-2012-527-DEC / MÉTAUX RUSSELS INC.

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-527-DEC autorisant l'acquisition du lot 5 013 236 du cadastre du Québec pour l'établissement d'une nouvelle rue ;

ATTENDU QUE le plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, sous sa minute 79151, fait état d'un lot résiduel de 7,1 m² connu comme étant le lot 5 013 343 du cadastre du Québec et appartenant à la compagnie Métaux Russels inc. ;

ATTENDU QUE par sa situation et sa morphologie, ce lot aurait dû être inclus dans l'assiette de la nouvelle rue ;

ATTENDU QUE la compagnie Métaux Russels inc. consent à céder ce lot aux mêmes termes et conditions acceptées par la Ville de Terrebonne aux termes de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-527-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-527-DEC soit et est amendée afin d'y inclure le lot 5 013 343 du cadastre du Québec d'une superficie de 7,1 m² ou 76,42 pi² aux mêmes termes et conditions de la promesse de vent dûment acceptée en vertu de la résolution du Comité exécutif précitée.

CE-2012-1311-DEC SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE STATIONNEMENT / STATIONNEMENT INCITATIF POUR LES USAGERS DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE / 9118-5348 QUÉBEC INC. / PARTIE DU LOT 2 124 267

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de stationnement en faveur de la Ville pour permettre le stationnement des véhicules utilisés par les usagers de la piste multifonctionnelle et devant affecter une partie du lot 2 124 267 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22626 de ses minutes.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne et seront pris à même la réserve « engagements ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0311 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-1312-DEC SOUMISSION / VENTE / RUE SAINT-LOUIS / LOT
2 442 231**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vente d'un immeuble situé sur la rue Saint-Louis (lot 2 442 231 du cadastre du Québec) (SA12-1008) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2012 ;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le service développement économique soit et est autorisé à procéder à un nouvel appel d'offres public pour la vente d'un immeuble sur la rue Saint-Louis (lot 2 442 231 du cadastre du Québec) au printemps 2013.

**CE-2012-1313-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX
OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$, 7\$ ou 5\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2011 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Club de plongeon Camo 86 participants résidants à 7\$ X 15% de bonus	692\$
2. Club Coralline nage synchronisée 38 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555\$
3. Club de patinage artistique Odysée de La Plaine 180 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	2 034\$
4. Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière 44 participants résidants à 5\$ (min 500\$) X 10% de bonus	550\$
5. Association du baseball mineur de La Plaine 111 participants résidants (red circle)	2 159\$
6. Club de patinage artistique Terrebonne inc. 208 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	2 350\$
7. Association du hockey mineur de La Plaine 423 participants résidants à 10\$ X 9% de bonus	4 611\$

8. Club de judo Terrebonne 27 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 9% de bonus	545\$
9. Troupe Création Danse 72 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	814\$
10. Centre d'arts martiaux coréens 9 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 5% de bonus	525\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0331 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1314-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire